

DECISION MUNICIPALE n° D20250725-078

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Musée du Pays d'Ussel	
	Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes – culture
Objet	Modalités d'organisation de l'exposition intitulée « 30 ans de lithographie », proposée par l'Association « AIMU » (Association de l'Imprimerie du Musée d'Ussel)		
Date	Du mercredi 6 août au samedi 30 août 2025		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la convention ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation de l'exposition intitulée « 30 ans de lithographie », du mercredi 6 août au samedi 30 août 2025.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 25 juillet 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE